L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

JEUDI MATIN, 13 DECEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

ROMAN D'ALFRED DE BREHAT.

TROISIEME PARTIE.

LE PRINCE AUX PERLES,

PAR OCTAVE FERE.

—C'est pourtant comme cela, mon cher, dit-elle; mon cher aga ne traite pas les femmes comme vos cocodès! il m'a ouvert son hôtel à deux battans, m'y a fait choisir un appartement, et n'a rien exigé en retour que ma bonne grâce.

—Eh mais, tu vas déménager alors, pour t'installer à demeure dans ce sérail?

—Pourquoi? nous sommes assez riches pour avoir chacun notre chez nous.

—Très bien; mais enfin si cela arrivait tu ne déménagerais pas sans mettre, de côté quelques objets qui restent ici; par exemple, ce coffret que je te confiai.....

—Ah! vos paperasses! Elles seront à votre disposition, toutes fois et quantes, mon bon. Que diable voulez-vous que je fasse de ces grimoires, qui ont fait condamner un pauvre diable au bagne et ruiné votre neveu!... Voulez-vous les reprendre?

—Non, ils sont mieux chez toi, et nul ne songera à les venir chercher, que chez Cambrai, qui est négociant, chez moi, qui suis...

—En curatelle chez votre femme!

—Précisément! Nous disions donc que tu disposes, en vraie sultane, des trésors de ce sultan?

—De tout.

—Il n'a point de restrictions pour toi?

—Aucune.... Ah! si fait!....

—Ah! Il y a une restriction?

—Il y en a même deux.

—Diable! ce n'est déjà plus cet abandon si parfait!....

—Attendez donc de les savoir, pour déclamer! La première, d'abord, ne dépend pas de lui.... Il s'agit d'un de ses amis, le Touareg....

—Ah! oui, l'Arabe au voile noir, Eddin bey?

—Justement! La première fois que je l'ai rencontré dans le salon-divan de l'hôtel, croiriez-vous que j'ai été assez enfant pour être vraiment très intriguée de ne pas voir son visage!

—Et comment cette envie t'a-t-elle passé?

—Comme elle était venue; Nazir m'a dit que je ne devais pas insister, c'est une formalité religieuse de ces Africains; il n'y a rien à faire à cela; je n'y pense plus.

—La conversion est parfaite; de mon temps tu ne faisais pas si bon marché d'un caprice. Et du temps de ce cher Jean de Ruzolles donc! te souviens-tu des fantaisies insensées que tu trouvais moyen de lui faire contenter?....

—Le beau mérite! il tenait tant à moi, qu'il ne m'a jamais dit non, qu'une seule fois, le jour où je l'ai quitté. J'en étais affadie, et cependant c'était un bon petit garçon, que vous avez eu tort de ruiner si complètement.

—Peuh! tu ne m'avais pas laissé grand chose à faire. Parlons donc du second point, deuxième restriction.

—Cela vous intéresse?

—Enormément, tu racontes si gentiment.

—Eh bien! la seconde restriction est toute dans mon intérêt.

—Parbleu! je m'en doutais.

—C'est le conseil......

—Ah! ce n'est qu'un conseil!

—Certainement! mon cher aga n'est pas un homme assez mal élevé pour me donner des ordres.

—Voyons le conseil!

—C'est celui de ne pas me faire manger par son lion.

—L'avis est sage, mais je déclare ne pas comprendre qu'il ait été nécessaire de te le donner.

—Vous comprendriez si vous saviez que la pièce qui sert de cage au lion est terminée par une petite porte, que je m'étais mise à regarder en me demandant où elle aboutissait.

—Très bien! très bien! fit le baron en remuant la tête.

Ici la pendule du salon sur lequel donnait le boudoir, se mit à sonner.

—Trois heures! s'écria la jeune femme, Nazir va m'attendre! Je vous quitte......mais au revoir......

—Deux mots seulement, chère petite. Dites-les vite alors.

—C'est un conseil aussi.

Elle fit une moue charmante et voulut retirer ses doigts, qu'il pressait, et s'esquiver.

—Oh! dit-il, je ne te le donnerai pas de force, je mettrai même pour condition, si par grand hasard tu te décide à le suivre, que tu me feras part du résultat. Est-ce convenu?

—Soit, mais achève vite.

—Eh bien! si je m'appelais Faustina, que je fusse belle comme tu l'es irrésistible comme je t'ai connue, fière comme tu l'étais il n'y a pas quinze jours encore, je voudrais avant une semaine savoir ve le visage qui se cache sous le voile de l'Africain, et ouvert cette porte si précieuse, qu'on l'a fait garder par un lion.

—Vous êtes absurde, dit-elle, et si vous croyez m'intriguer, vous vous trompez; j'aime Nazir!

Il ne lui répondit rien, lui baisa galamment la main, et dit en lui envoyant un geste aimable:

—Au revoir méchante!

Mais quand elle fut montée en voiture:

—Va, dit-il, va, ma belle, Eve aussi aimait Adam, et ça ne la préserva pas du péché de curiosité...... Quant à ton prince et à ses diamans, ou ils sont faux, et mon ami Portin saura bien s'en assurer; ou ils sont vrais, et alors il en a trop pour un seul homme. Dans ce cas je connais un homme du côté de Toulon un sacripan qui pourra nous aider à l'en débarrasser. Il m'a pris Faustina, qui était le diamant de Breda; ça ne sera que la peine du talion.

IX.

LE SECRET DU CERCUEIL.

Sans avoir, en apparence du moins, fait aucun effort, s'en fiant à la vanité de Faustina, Aga Nazir était devenu le héros à la mode, on parlait que de lui dans le monde où se [illegible] ces réputations, et d'où elles remontent inévitablement dans l'autre.

Il n'y avait pas dans Paris une femme plus enviée que la triomphante Faustina. D'autant plus triomphante, que le Persan ne lui refusait aucun de ses caprices, les devançait le plus souvent. Il n'ouvrait cependant son palais qu'à un très petit nombre de personnes et ne manifestait nullement le besoin d'autres distractions, qui l'eussent forcément mis en contact avec les amies et les rivales de celle qu'on appelait, dans ce monde-là, sa sultane, et qui n'était en ses mains qu'un instrument.

C'était tout à la fois l'agitation et le recueillement. Cela changeait la lionne, qui, jusqu'alors avait vécu dans l'animation continuelle.

Dans ses heures de solitude relative, assise sur les coussins du divan en compagnie de Mirza, qui semblait, une fois hors de sa prison, partager également ses caresses entre son maître et sa nouvelle maîtresse, Faustina ressemblait à la sultane des Mille et une Nuits. Il n'y avait sorte d'anecdotes qu'elle ne trouvât à raconter à son seigneur et maître; et comme celui-ci lui avait un jour demandé si elle ne regrettait pas le baron de Saint-Vallier, elle tint à lui montrer le contraire en lui prouvant qu'elle connaissait trop bien Saint-Vallier pour regretter un homme digne de tant de mépris.

Depuis le temps qu'elle était entrée en relations avec lui, on sait qu'elle avait été mêlée à la plupart de ses intrigues véreuses, elle le possédait sur le bout du doigt, et le détachement même avec lequel Nazir écoutait ces bavardages, si féconds en révélations, stimulait l'indiscrétion de la belle parleuse.

C'est ainsi qu'il apprit les détails de la séquestration d'Annette chez la Pigochard, le guet-apens tendu à la pauvre enfant, sa délivrance inespérée par Mazikoff, puis tout le mal que s'étaient donné Cambrai et le baron pour consommer, par des actes frauduleux, tout à la fois la ruine de Jean de Ruzolles et la perte du malheureux Simon Tournaire. Sur ces derniers faits, le Persan feignit de se révolter, en les proclamant impossibles, inadmissibles, et il se mit à complimenter en souriant la jeune femme sur sa rare facilité d'invention.

—Invention! fit-elle en se récriant, mais je n'invente rien!

—Voyons, chère belle, insista Nazir toujours avec douceur et en riant, que de pareils gens existent, vivent impunément au milieu de cette société qui me paraît si bien civilisée, pourvue de tant de moyens de surveillance et de répression......En Perse, nous sommes organisés plus simplement et comme des barbares, mais je vous atteste que de si grands misérables ne jouiraient pas quarante-huit heures du fruit de leurs crimes. On les traînerait nus, attachés à rebours sur un baudet, par les rues, où le peuple les couvrirait d'immondices, et commencerait leur supplice, qui serait achevé par le bourreau. Allons, convenez-en, vous avez exagéré.

—Mais j'ai des preuves! dit-elle entraînée et piquée au jeu.

—Des preuves de la connivence de ces hommes et de leur scélératesse?

—Elles sont chez moi. Je vous les montrerai.... Voulez-vous venir tout de suite?

—Plus tard, au premier jour, fit-il avec une indifférence parfaitement jouée. Après tout, ce ne sont pas mes affaires et rien ne presse.

Il en savait maintenant long sur Saint-Vallier et ses complices; Faustina lui avait même raconté comme une histoire merveilleuse, et dont elle ignorait le mot, les efforts qu'elle avait faits, à l'instigation du baron, pour soustraire au marquis de Rezolles le tome du Marbodeu.

Eh bien! au milieu de tant d'épanchements, il en manquait un. Faustina était travaillé par une idée persistante, qui lui revenait jusque dans ses instants d'abandon. Ce démon de Saint Vallier lui avait infiltré dans le sang l'aiguillon de la curiosité.

Ces mots diaboliques revenaient sans cesse à son esprit:

"Si j'étais Faustina, avant huit jours j'aurais vu le visage que cache le voile du Touareg et je saurais ce qu'il y a derrière la porte du lion!"

Il lui arriva de n'en pas dormir, et un jour qu'elle se tenait dans le divan avec les trois amis, elle trouva moyen, en folâtrant avec Mirza et avec le chien cochinchinois, de se rapprocher de l'Africain, qui, par son attitude grave et sa sobriété de paroles, rappelait les mystérieuses divinités de son pays.

Nazir et Ang Giang étaient absorbés dans un colloque particulier, elle se mit à circonvenir l'Africain par un arsenal de ruses, de coquetteries, d'agaceries, l'obligeant à lui répondre, à s'animer, lui adressant les questions les plus bizarres sur son pays, les mœurs, les habitans et les femmes du Sahara et des oasis.

Il répondait très brièvement toujours, mais avec bonne grâce et parfois avec une pointe de malice.

Encouragée, enhardie, et surtout stimulée par cette curiosité satanique qui en a perdu tant d'autres, elle se rapprochait toujours, faisait des observations sur son costume, et, toute proche de lui à la fin, badinant toujours, elle aborda la grande question du voile, en avançant [illegible] comme par manière de jeu sa petite main mignonne, pour soulever cette cagoule [illegible]

Eddin bey ne parut pas se douter de sa tentative, ne fit pas un mouvement pour l'en empêcher, il ne suspendit pas sa phrase commencée, mais à l'instant même où le bras charmant s'approcha, un sifflement sourd se fit entendre et du sein du touareg s'élança en une spirale menaçante la tête triangulaire de la vipère bleue, sa gardienne vigilante.

A l'apparition de la bête venimeuse, Mirza poussa un cri rauque et Mack-Bobo un grognement sourd. Les loyales bêtes n'avaient pas encore pu s'accoutumer au voisinage du reptile.

Quant à l'indiscrète jeune femme, elle se recula pâle et épouvantée et s'affaissa à moitié évanouie sur le divan.

L'Africain avait pris la vipère entre ses doigts et jouait avec elle.

—Ne craignez rien, dit-il de son ton le plus tranquille, c'est un des serpents sacrés du Nil; il ne mord que mes ennemis, et vous n'en êtes pas, l'aime à le croire, ajouta-t-il.

Faustina se retira fort troublée; ce sifflement retentissait toujours à son oreille, et cette gueule démesurément ouverte, avec ses crocs dressés de venin et sa langue fourchue, ne [illegible]

Elle n'avait pas aperçu, dans son émotion, au moment de commettre son acte de curiosité et de désobéissance, une des mains du Touareg opérer sur les plis de sa robe une imperceptible pression, signal connu de sa gardienne.

Le conseil donné par Saint-Vallier avait eu un vilain début.

Les trois amis, restés seuls, procédèrent à l'exposé du résultat de leurs démarches. On vient de voir que, du côté de Nazir, les choses marchaient à souhait.

Les renseignements d'Ang-Giang étaient fort importans aussi. La tendresse de Mlle Charlotte pour le boyard persistait; jusqu'à nouvel ordre, il n'y avait rien à faire par là. Son secours était précieux, après la découverte du cimetière Montmartre; il fallait l'employer utilement et tourner les obstacles, inabordables de front.

Renonçant discrètement, pour la circonstance, à son personnage indo-asiatique et au travestissement qu'il exigeait, courant d'ailleurs moins de dangers que ses amis d'être reconnu par les membres de la sanglante association, Portin et consorts, il revêtit un costume ordinaire, et s'en alla à l'hôpital où Annette Aubry avait été transportée lors de sa prétendue atteinte de choléra.

Il y avait été lui-même attaché plusieurs années, et le fréquentait assidûment lors de son dernier examen et de sa thèse. Il y retrouva de nombreuses connaissances, en tête le médecin en chef, plusieurs internes, des employés, des infirmiers et un garçon d'amphithéâtre.

Il y avait près de deux ans que les choses s'étaient passées, et à moins de mettre juste la main sur ceux qui y avaient participé et qui ne devaient pas être disposés à s'en vanter, les renseignements ne laissaient pas d'être difficiles à obtenir, auprès de gens qui voient passer chaque jour tant de malades et tant de morts, dont pas un ne les intéresse personnellement et dont ils ne savent jamais le nom.

Dans un hôpital, un malade est un sujet pour les médecins, et un numéro pour les infirmiers. Joignez à cela cette circonstance fatale que le choléra sévissait à l'époque de l'entrée d'Annette, et que les entrées des malades étaient suivies promptement, la plupart du temps, de la sortie des morts. Ces sorties, pour ne pas éveiller l'inquiétude de la population, s'opéraient de nuit; les corps étaient empilés, ensevelis à la hâte, la plupart sans cercueil, dans les fourgons sinistres peints en vert et noir, qui d'habitude parcourt périodiquement des hôpitaux pour aller distribuer aux amphithéâtres des écoles et de la clinique des sujets d'expérience.

Nul moment n'était plus propice pour opérer le détournement ou la substitution d'un corps, ainsi que la chose avait évidemment eu lieu; la bière vide était là pour le prouver.

Enfin, en se reportant au livre des entrées et en cherchant avec soin dans sa mémoire, par égard pour l'importance que son ancien élève de prédilection y attachait, le médecin en chef se rappela qu'en effet, à cette époque, une jeune fille fort malade, en proie à des étreintes terribles et à tous les symptômes du fléau courant, avait été apportée, et que ce devait être celle dont le numéro correspondait au nom d'Annette Aubry.

Ce qui aida les souvenirs du docteur, c'est qu'à peine on installait cette malade dans une des salles de cholériques, et dans un lit dont on venait d'enlever un autre sujet frappé du fléau, quelqu'un était venu le trouver et le supplier de s'occuper d'elle d'une manière spéciale.

(A continuer.)

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA......Locataire.

JEUDI, 13 DECEMBRE 1866.

LE PIANO DE BERTHE,

Vaudeville en 1 acte.

LES PETITS MOYENS,

Vaudeville en 1 acte.

EMBRASSONS-NOUS, FOLLEVILLE.

Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 heures et quart. 12 déc

THEATRE OLYMPIQUE.

JEUDI 13 DECEMBRE.

Compagnie des Artistes d'Orléans.

Au bénéfice de M. Laurence Labrunie—Directeur.

NOS ALLIÉES, comédie en 3 actes,

LA POUDRE AUX YEUX, comédie en 2 actes.

Les portes ouvriront à 6 heures; on commencera à 7 heures precises.

Le bureau de location sera ouvert de 9 heures a. m. à 3 heures p. m. 12déc

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

JEUDI SOIR, 13 Décembre.

Succès immense de LOTTA, qui remplira le rôle de "Beauty" dans "Beauty and the Beast" vaudeville, et celui "Nan the Good for Nothing." Danses et chansons. Le spectacle se terminera par Caught by the cuff.

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

DIRECTEUR......G. OSTERMANN.

Mercredi, 12 Décembre 1866.

Seme représentation de M. OTTO VON HOYM.

Le Supplice d'une Femme, drame en 6 actes, M. HOYM remplira le rôle de Henry Dumont.

Académie de Musique.

Vendredi soir, 14 décembre 1866.

Bénéfice de la famille ZAVISTOWSKY.

Mlle Celestine, Mlle Emeline, la petite Alice.—Magnifique spectacle—Grand Ballet nouveau, dans lequel figurera tout le corps de Ballet du Théâtre—Tous les artistes distingués joueront à cette occasion—On peut retenir des billets et des places au bureau de location, jeudi matin, pour le bénéfice. 13déc

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL..Propriétaires et Directeurs

J. Kerrigan, Secrétaire.

SECONDE SEMAINE DE

LA GRANDE COMBINAISON.

Scenes completement nouvelles—Divertissements des plus grands, dans lesquels figureront Mlle CHRISTINE ZAVISTOWSKY, et le Corps entier du Ballet. Mesdames REYNOLDS et FRANK LACEY, les deux grandes artistes à sensations—Wm. CARLETON, le chanteur irlandais, populaire—HART, THOMPSON, REEVE, et le célèbre Corps de MIMES Ethiopiens—Les illusions de spectres invisibles:

Le Voyage dans la Lune!

A l'étude, pour être représenté sous peu, le grand ballet Magique et les Tableaux illuminés, intitulés: LES CONTREBANDIERS. Tout le Corps de Ballet du Théâtre, paraîtra dans cette circonstance. 10déc

GRANDE BAILLE

Dado a Beneficio da Sociedade Portugueza de Beneficencia em a sua casa rua de Bayou, No. 203.

SABADO, a noute, 15 de Dezembro de 1866

MANEGAS.

*Antonio Pereira,	*Jose Nunes,	*J. M. Borges,
*P. M. Canton,	*Franc. Silva,	*Dr. Castellanos,
*G. M. Borges,	Dominiq Danove,	Louis Daix,
*J. M. Fernandes,	Louis Loan,	Henry Keuser,
Fred. Donnett,	Eduard Moleisen,	Jose Santos,
Fe dinand Leon,	Serafin Tagal,	Leon Nunes,
Philip Johnson,	Chas. A. Manjin,	A. A. Manjin,
M. J. da Silva,	Auto de Freitas,	Juan Arami.

MANEJAS EM A SALLA.

Anto. de Freitas, Leon Nunes, A. A. Manjin.

COMIÇAO DE INVITAÇAO.

*Antonio Pereira, *P. M. Canton, *Fran'co Louis.

Turchetas...... $2.00 13d-3f

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer......Directeur.

L'EDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.

LA GRANDE MÉNAGERIE D'AMES composée de lions d'Afrique, de tigres, de léopards, de singes, oiseaux, &c. &c. sera exposée journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois.

L'intrépide BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

Best pebbles glasses

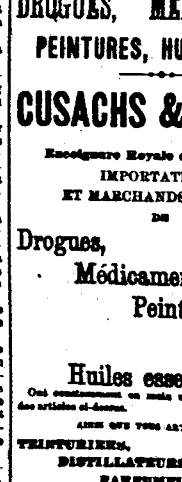

C. DUHAMEL, NEW-ORLEANS, Corner of Chartres & Bienville Streets

SPECIAL HOUSE FOR SCIENTIFIC ADAPTATION OF GLASSES TO THE SIGHT.

Patented cylindric glasses

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Daniel Cobb. Jno Cobb. Forrester Delhonde

Cobb, Delhonde & CO, Facteurs de Coton et de Tabac. COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS. Nlle-Orléans, La.

Cobb, Delhonde & CO, Commissionnaires ET EXPEDITEURS. St Louis, Mo.

Ils sollicitent des ordres pour l'achat et la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Café, Groceries. Produits de l'Ouest, Grains de toute espèce, Foin, Fournitures de navires, Toile d'emballage, Corde, Tabac, &c. Il leur sera consacré une attention personnelle.

Ils font des avances en acomptant sur expéditions des [illegible]

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Le fret sera reçu à des prix réduits selon le nouveau tarif.

Départ, JEUDI, le 13 décembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

POUR MOBILE DIRECTEMENT, le steamer neuf FRANCES, en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jos. M. Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

13 déc—1

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.— Ligne de Morgan.

Départ JEUDI, le 13 décembre, à 8 heures du soir.

Passage à la cabine pour Galveston $15.

Le frêt pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Fret pour Lavaca et Indianola pris à 25 0/0 au-dessous des tarifs réguliers.

Le frêt pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, Le steamer en fer à basse pression et à aubes HARLAN, commandant Jno. Lewis, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph. Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

12 déc Au coin des rues Camp et Commune.

POUR VERA-CRUZ, MEXIQUE, LIGNE REGULIERE.

Départ, LUNDI, 17 décembre, à 8 heures de l'après-midi.

Le magnifique steamer THAMES, Commandant Swift, partira de son wharf, Poteau 17, Premier District, ainsi qu'il est ci-dessus. Ce beau steamer ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira promptement.

Pour reste de fret et passage (excellents emménagements de chambre) s'adresser à

PERKINS & HERSEY,

13 déc Rue Carondelet, No 38.

POUR VERA-CRUZ.

Le steamer favori TRADE WIND, Commandant, Arthur Champion. Partira pour Vera-Cruz, SAMEDI, 15 du courant, à 4 heures de l'après-midi, de son wharf, Poteau 16, Premier District.

Pour fret de 250 barils, ou passage, [excellents emménagements] s'adresser à

D. DOWD,

13 déc Rue Poydras, No 110.

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ, JEUDI, treize décembre 1866, à huit heures du soir.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer en fer à basse pression et à aubes, AUSTIN, D. S. Austin, capitaine, Partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

Au coin des rues Camp et Commune.

8 déc

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	"	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2300	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vassier, "
HAVANA	2000	"	Whitman, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur MERRIMACK, Vassier, commandant, Partira SAMEDI, le 15 décembre 1866, à 7 h. A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson touchant à la Havane pour déposer les passagers et les malles.

et sera suivi par le vapeur MARIPOSA, Quick, commandant, Partant MERCREDI, 19 décembre 1866, à 7 h. A. M., pour New York directement.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et de passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent,

33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président,

15 nov No 5, Bowling Green, New-York.

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

EUROPE	Lemarie	Samedi 15 déc.
ST-LAURENT	Bocande	Samedi 29 déc.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 12 janv.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 26 janv.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à

GEO. MACKENZIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127 rue de la Commune. 9 févr

POUR BELIZE HONDURAS, ET UTILLA,

La goëlette VILLAGE GEM, capt. E. Ward partira positivement, SAMEDI prochain. Pour reste de frêt ou Passage, (excellents emménagements) s'adresser à

L. VALLEE,

No 71, rue du Camp, ou au capitaine, à bord, poteau 24, Deuxième District, en face du Marché aux légumes. 13dec

POUR MATAMOROS.

La goëlette anglaise MORRIS, capitaine A. Fronty, de première classe et fine voilière, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira immédiatement pour ledit port. Pour balance de son chargement ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, Poteau 19, 2me District, ou chez

WM. GOLDENBOW,

12 déc—7f No 66, rue du Camp.

Avis aux Passagers pour Bordeaux.

Départ, 14 Décembre fixe.

Le beau navire français de grande marche BONS FILS, capitaine Privat, ayant toute sa cargaison engagée, partira pour ledit port comme ci-dessus. S'adresser, pour passage seulement, au capitaine à bord, poteau 41, Quatrième District, ou à

V. MAIGNAN & F. LABORDE,

6 déc—au 14 déc 23 et 25, rue Bienville.

PAQUEBOT REGULIER de la COTE et du BAYOU LAFOURCHE.—Quatre départs par semaine.—Le beau vapeur CARRIE POOL, capitaine J. F. Ascoin, part tous les Lundis et Jeudis, à midi.—Le LOTUS No 2, capitaine E. O. Melançon, part tous les Mardis, à 5 heures du soir, et tous les Samedis à 10 heures du matin.—Le LOTUS No 2 remplacera le New Era. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche.

Jours de départ, MERCREDI et SAMEDI, à 4 heures P. M.—Le steamer Pioneer, capitaine Louis Paventon (Jos. P. Winner, commis), partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodaux, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires. Le fret destiné aux localités au-dessous du Pont, sera l'objet d'une attention toute particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

CELLOS & GWARTNEY,

13, Front street.

4 déc A. MEYNIER Jr, 21 St-Louis.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine N. H. King, commis Richard partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

CELLOS & GWARTNEY,

13, Front Levée.

A. MEYNIER Jr, 21 St-Louis.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport. 17nov—1m

Départ, MERCREDI, 12 du courant, midi—Le bateau à vapeur THOS POWELL—capitaine Jos. Dalferes, commis Jos. A. Puig—Pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires de la côte. Le Powell partira régulièrement. Attention particulière aux passagers et au frêt de la côte. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. RELF, rue Tchoupitoulas No 4.

Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. 9 déc

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU DE GLAIZE.—Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, le Bayou Jeune, le Big Bend, Moreauville, Jonction, Entreprise, Evergreen et tous les ports intermédiaires. L'excellent paquebot J. D. Hinde, capitaine H. H. Breed, commis A. P. Trousdale, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN,

rue de la Vieille-Levée, No 33.

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces. 9 déc

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine M. Charlet, commis Wm Taylor, pour Thibodeauxville et tous les ports intermédiaires de la côte et du bayou Lafourche. Le bateau donne des connaissements jusqu'à Lockport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

RIPLEY & Co,

30 nov—1m Rue du Canal, No 32.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ: tous les MARDIS, à 5 heures du soir.

Pour les Opelousas.—Le bateau à vapeur Irène, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Gus. E. Louaillier, commis John W. Darby, partira pour les Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du bayou Rouge, Simmesport et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POLLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 9. DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas No 2. J. R. Pagaud, agent pour les annonces, rue Front, No 13. 29nov

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Frank Dalferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte. Départs réguliers—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se reliera régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend a du fret jusqu'à Lockport. 17nov—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 11nov—1m

A LOUER.

A partir du 1er octobre, le second étage de la bâtisse située au coin de Commercial Alley et de la rue St-Charles. Il se compose de deux grands et beaux salons ayant chacun vingt pieds de large sur trente pieds de long et trois chambres à coucher et cabinets pourvus d'eau.—A louer également le grenier qui est grand et très convenable pour l'emmagasinage. Le tout convient très bien pour un club ou une résidence, la bâtisse étant située dans une partie centrale, près la rue St-Charles. Pour plus de détails, s'adresser à

M. PESANT,

16 nov—1m Rue Carondelet, No 5.

Changement de domicile.

LE Dr O. ANFOUX a transporté son domicile au No 389 rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne.

Krug & Co. à Reims.

A. Rochereau & Co. seuls Agents à la Nouvelle Orléans.

En débarquement des navires JUPITER, FRANK, MARION, de Bordeaux et MONT BLANC, de la Havane.

15 caisses Tête de Maure,

400 do Gelée et Pâte de Guayave, [différente grandeur.]

15 do Sardines sans arêtes,

30 do Fruits au jus et à l'eau-de-vie,

100 paniers Anisette, Lafourie,

150 do do Marie Brizard,

50 caisses Liqueurs assorties, Marie Brizard, -TELLES QUE-

Crême de Cacao, Curaçao, Marasquin, Punch au Rhum

5 caisses Pruneaux en boîtes transparentes,

10 balles Bouchons fins,

50 barriques Vin Rouge, pour famille,

100 caisses Vin des châteaux Lafitte, Larose, Margaux, Léoville et Yquem,

A vendre par

SL. R. SOLARI,

11 déc—6f Coin Royale et St Louis.

Reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseilles, Havre et Liverpool:

CHATEAU Giscours } grandes et demi bouteilles.
Chateau Margaux Desmirail,
Chateau Yquem,

500 caisses bon vin ordinaire,

300 paniers Champagne, carte blanche,

300 do do Joseph Perrier fils & cie, en grandes et demi bouteilles.

20 pd Sherry et Madère,

150 pd Porte,

Eaux-de-vie, Cognac des années 1836 à 1865 des marques bien connues de Otard Dupuy & Cie, Pinet, Castillon & Cie, J. Denis-Henry, Mounié & Cie, Jas. Hennessy & Cie Assoc. des Propriétaires-Unis de la Rochelle; 200 caisses Sardines, en quarts et demi boites, 400 futailles Bière et Porter, Strong et Pale Ale de la marque Wm. Younger & Co., et à vendre par

BRULATOUR & Cie.,

11déc—6f 12 rue Conti.

Divers! Divers!

2,000 livres amandes sans coque, en lots au gré des acheteurs,

45 caisses petits pois, 50/2 boîtes, Briant, très fins,

5 do Truffes, 50/2 boîtes,

22 do Champignons, 50/2 boites, Salles,

30 do Chandelles Paraffine, Wax, 6 à la livre,

30 do do do 4 à la livre,

5 barils Miel de Cuba,

A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN,

11déc—3f No 95, rue Vieille-Levée.

Liqueurs, Champagne, &c.

Liqueurs extra superfine de J. CHAUVET et de MARIE F. FIGEROUX & Co.

Liqueur Hygiénique, JAUNE et VERTE de PERE KERMANN.

Anisette de J. CHAUVET, en PANIERS EXTRA SUPERFINE.

Maraschino EXTRA SUPERFIN.

Absinthe suisse d'EDOUARD PERNOD.

Kirsch do do do.

Canaîs du MONT D'OR de NOILLY PRAT & Co.

Champagne Piper-Heidsieck, VERITABLE.

Do de BENJ. & ECO. PERRIER.

Do de DEBELNAUT.

Vins fins EN CAISSE, DIVERS CRUS.

Eaux-de-vie de Cognac de J. FAURE & Co, ROUILLAC, de LAPRADIERE et de MARE, CASTILLON FINE CHAMPAGNE.

Vieux Whisky Bourbon de DAVE JONES, KELLER, WICKLIFFE, BELL et TUSCALOOSA.

A vendre par

T. BAILLY BLANCHARD Jr.,

9 déc—10f 35 et 40, Vieille-Levée.

En débarquement des navires Felix et Jupiter, de Bordeaux:

250 BARRIQUES VIN ROUGE CLAIRAC, de BEGUE et PELLE.

61 do VIN ROUGE COTE LORMONT de J. LACOSSE,

25 do VIN BLANC ST-GERMAIN de BEGUE et PELLE,

500 CAISSES VIN BLANC ST-GERMAIN de BEGUE et PELLE,

100 do VIN BLANC, 24/2 bouteilles, de BEGUE et PELLE.

1700 do VIN ROUGE CLAIRAC, de BEGUE et PELLE,

100 do VIN ROUGE, 24/2 bouteilles, de BEGUE et PELLE,

27 BALLES BOUCHONS REGULIERS et POINTUS,

20 CAISSES de 100/2 PETITS POIS AU NATUREL,

4 CAISSES THOM MARINE,

A vendre par

T. BAILLY BLANCHARD Jr,

9 déc—7f 35 et 40, Vieille-Levée.

OSCAR BERCIER,

No 60 rue des Magasins,

A constamment en magasin:

PORC MESS, en barils et demi barils,

VIANDES fumées et salées,

BŒUF MESS en barils et demi barils,

JAMBONS FUMÉS sucrés,

SAINDOUX ET HUILE DE SAINDOUX,

CHANDELLES STAR ET AMIDON DE FOX,

WHISKY RECTIFIE ET VIN EN CAISSES,

FICELLE, TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE,

FARINE de choix pour famille. 9 déc—6

En débarquement du navire LOUISE et GABRIELLE:

25 barriques VIN DE MARSEILLE très corsé,

40 caisses ABSINTHE Rivoire frères,

100 do VERMOUTH do

A vendre par E. HESSE,

9 déc—6f No 3, rue Tchoupitoulas.

A vendre par A. ROCHEREAU & Co,

16 et 18, rue St-Louis.

25 huitièmes Eau-de-Vie, J. B. Godard,

15 huitièmes Eau-de-Vie, 000 Godard,

30 huitièmes Eau-de-Vie, Fb. Godard & Co,

70 caisses de 100/4 boîtes Sardines, Marquet Je,

19 do 100/2 do do

10 do 100/2 do Champignons Levesque,

50 do 100/4 do Sardines,

20 do 50/2 do Petits Pois,

20 do 100/2 do do

10 do Vin rouge,

120 do Moutarde,

20 do Fruits assortis au jus,

4 do Saucissons,

10 barils Vinaigre,

en débarquement du navire "Jupiter," de Bordeaux.

6 déc—6f

A vendre par A. ROCHEREAU & Co,

16 & 18 Rue St. Louis.

300 CAISSES Savon de Marseille,

40 barriques Vin Rouge St. Loubes,

20 do do do St Macaire,

25 do do do do

20 do do do Monteferrand,

16 do do do Listrac,

50 caisses 50/2 boîtes Sardines Saubielle & Co,

6 do Saucissons de Lyon,

2 do do d'Arles,

30 do 100 demi boîtes Champignons,

en débarquement du navire Felix, de Bordeaux.

6 déc—1 sem

A vendre par A. ROCHEREAU & Co.,

16 & 18, Rue St. Louis.

20 caisses Absinthe Dandicolle et Gaudin, 40 caisses Vermouth, do

en débarquement du navire "Sorento," du Havre.

6 déc—6f

En débarquement des navires Félix, Jupiter et Frank Marion, de Bordeaux.

120 barriques vin rouge de Narbonne,

30 do do St-Macaire.

300 caisses 12 bouteilles vin rouge, Léon's Brand.

250 do 12 do vin blanc Graves de Labrèche.

100 caisses 100/2 boites sardines à l'huile.

250 caisses 100/4 boites do do.

10 caisses 100/2 boîtes petits pois au naturel de Garres Jne.

5 caisses 10/2 boîtes champignons do.

36 huitièmes cognac Larronde fine Champagne 1825

40 do do vieux cognac Larronde.

100 caisses 12 bouteilles vin rouge supérieur Cantenac.

100 caisses 24/2 do do do

20 do 24/2 do do Margaux.

A vendre par V. MAIGNAN & F. LABORDE,

9 déc—7 23 et 25, rue Bienville.

Essence! Essence! &c., &c.

100 livres essence de Bergamotte,

75 " " Limon,

6 " " Maréchine

100 onces " Rose,

50 " " Neroli,

75 livres opium de Smyrne,

5 caisses de réglisse de Calabre, en bâtons,

25 damejeannes de 20 et 10 gallons fleur d'oranger, qualité supérieure,

50 caisses fleur d'oranger, qualité supérieure,

En débarquement et à vendre par

PIAGGIO BROS.,

6 déc—6f 42, rue Vieille Levée.

En débarquement du navire Jupiter, venant de Bordeaux:

60 barriques vin rouge FF.

262 caisses do Graves de Saillans FF.

60 caisses fruits à l'eau-de-vie.

10 balles bouchons No. 1.

A vendre par

COUTURIE & BORDELOIS,

7déc—6f 71, rue Vieille-Levée.

En débarquement de la barque Félix, de Bordeaux.

500 BARRIQUES vin rouge "Martinet,"

25 do do do Fronsac,

1000 caisses do do Martinet,

125 do fruits au jus, assortis,

150 do do à l'eau-de-vie;

100 do vermouth,

100 do absinthe, à vendre par

4 décembre AUG. COUTURIE.

En débarquement des navires SORRENTO, du Havre, et JUPITER, de Bordeaux.

20 caisses Abricots à l'eau-de-vie,

50 do Fruits assortis à l'eau-de-vie,

15 do de 100/2 boîtes Sardines sans arêtes,

2 do de 100 boîtes Maquereaux à l'huile,

10 do Petits-Pois verts de "Daniel, de Paris,"

10 do Haricots verts, Haricots flageolets, Macédoines de légumes, Cèpes à l'huile, &c,

10 do Champignons de Paris,

2 do Truffes noires du Périgord en 1/2 et quarts de boîtes,

20 do Moutarde impériale,

20 barils Vinaigre de vin blanc,

50 caisses Vinaigre d'Orléans, supérieur,

300 do Olives fraîches, Capres, Cornichons et Pickles assortis.

A vendre par HENRY VALETON & CO.,

7 déc—6f 27, 29 et 31, rue Bienville.

En Magasin et à vendre par les Soussignés:

25 caisses Absinthe suisse "Ed. Pernod,"

25 do do do "Richard et Muller,"

20 do Kirsch "Ed. Pernod,"

10 do do "Richard & Muller,"

20 do Cassis, Eaux-de-Noix, Ratafia de cerises, Punch au Rhum, &c.

A vendre par HENRY VALETON & CO.,

7 déc—6f 27, 29 et 31, rue Bienville.

En débarquement du navire Louise et Gabrielle de Marseille.

Huile, Vermouth, Vins, &c.

1,000 paniers huile Plagniol grandes et demi bouteilles;

1000 caisses vermouth, Noilly, Pratt & Co;

130 barriques vin rouge Bergerac

100 do do [illegible]

50 do [illegible]

135 quarts sherry PAULEM [illegible]

80 do Port [illegible]

271 caisses [illegible]

25 balles bouchons [illegible]

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,

5 déc—7f 53 Vieille-Levée.

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN [illegible] a transporté son cabinet du No [illegible] Baronne No 19 de la rue Baronne [illegible]

J. BOUCHOUX,

Rue St-Pierre 48, entre Chartres et Royale

BALCONS, verandahs, railings de bureaux, fermetures à claire-voie, tentes, &c.

Réparation de Coffres-forts.

Serrures fines françaises pour magasins et portes d'entrée. Toutes garanties incrochetables. 24 nov—1m

Corde d'emballage, faite à la machine!

LA Manufacture de la Louisiane travaille maintenant sous notre direction. Nous faisons de la toile d'emballage de la meilleure qualité de forme habituelle et en demi rouleaux, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock et s'assurer de nos prix.

JOHN GILMORE & CO.,

Les ordres sont reçus et exécutés par

M. S. BRADY,

2 déc—3m Rue de l'Union, No 19.

La Señorita Mazzocchi, de Roma,

(ITALIA.)

PROFESORA de música vocal é instrumental, calle del Canal, No 202, esquina à la de Ramparts,—anuncia respetuosamente al público que da lecciones de Piano, de Harpa, de Guitarra y de Música vocal segun los preceptos de la escuela italiana. Recibe en su casa à los discipulos, ó va à las suyas à dar les clases. El precio es módico. 1er déc—1m

Mlle MAZZOCCHI, de Rome,

(Italie.)

MAITRESSE de musique vocale et instrumentale, No 202 de la rue du Canal, coin Remparts—Annonce respectueusement au public qu'elle donne des leçons de PIANO, de HARPE, de GUITARE et de MUSIQUE VOCALE d'après le genre italien. Elle reçoit les élèves chez elle ou se rend chez eux. Ses prix sont modérés. 30 nov—1m

Leçons de peinture et de dessin.

M. G. DEVELLE annonce qu'il est disposé à donner des leçons de dessin de tout genre d'aquarelle, gouache, et de peinture à l'huile, soit dans les pensionnats soit dans les familles. S'adresser rue St-Claude, No 193. 13 nov—1m

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à son ancienne clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal, ou aux initiales D. D., lock box 112 Post-office. 14 oct—3m

Restaurant à Vendre.

ON offre à vendre un restaurant et un café, ayant un poste d'huîtres attenant, situé No 6 rue Remparts, près Canal, soit pour un moitié de l'établissement ou un associé, soit pour le tout.

Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux ou chez

J. J. HERR,

28 nov coin Gravier et Nouvelle-Levée.

Nlle-Orléans, 29 novembre 1866.

Bureau d'Immigration pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau de Poste, Boîte 2296.

Aux Planteurs, Fermiers et autres personnes de l'Etat de la Louisiane ayant des Terres qu'ils désirent vendre, louer à bail, louer ou exploiter par Actions—

AVIS est donné qu'un grand nombre d'immigrants arrivant dans le port de la Nlle Orléans, par l'influence des Agents de ce Bureau en Europe, et ces immigrants désirent souvent travailler sur des habitations aux susdites conditions.—

Vous m'obligerez en me faisant parvenir, par la Poste ou tout autre moyen, des listes de vos terres, ou dire où elles sont situées et me donner votre adresse.

Je suis respectueusement &c.,

DR. THOS. COTTMAN,

1er déc—1m Chef du Bureau.

Banque City National de la Nlle-Orléans

Nlle-Orléans, 4 décembre 1866.

L'élection régulière annuelle des actionnaires de cette Banque, pour l'election de Directeurs, aura lieu, au local de la Banque, le premier lundi de janvier,— 7 de mois prochain—de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

R. T. N. ROBINSON,

4 déc— caissier

BANQUE D'AMERIQUE

NOUVELLE-ORLEANS, 13 novembre 1866.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse, le MERCREDI, 19 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

14 nov—1m AM. FORTIER Caissier

MALADIES

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien,

1er dec coin Orléans et Bourbon.

Souliers! Souliers! Souliers

POUR

DAMES, MESSIEURS ET ENFANTS.

JOHN NORWOOD

Annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il est maintenant prêt à remplir tous les ordres, de la ville ou de la campagne, pour les meilleurs SOULIERS de sa manufacture. Il assure ceux qui lui accorderont leur appui que ses ordres seront exécutés de la manière la plus satisfaisante. Il a également un magasin et stock complet d'Articles du Nord, les meilleurs qui se trouvent dans ce marché.

Les Artistes du Théâtre acquerront la certitude qu'il a la spécialité de Bottes et de Souliers pour le théâtre rivales avec ceux de Paris et de New York. Il aime les invites à s'adresser à l'un ou l'autre de ses magasins.

JOHN NORWOOD,

Rue Baronne, No 9, près Canal,

Et

Au coin des rues Douane et Tréma.

N. B.—M. A. STIEWEL célèbre fabricant de souliers, au No 135 de la rue du Canal, informe respectueusement ses amis que s'étant retiré du commerce des chaussures, il a vendu son célèbre stock de formes et de mesures à M. John Norwood, qui s'efforcera de mériter leur patronage. 18 nov—1m

KNIGHT & CO.,

MARCHANDS DE

Machines d'Habitations

ET DE

Moulins, Machines à travailler le Bois et Instruments Aratoires.

NOUS avons constamment en magasin un grand assortiment d'articles dans notre genre de commerce et sommes à même, par l'entremise de nos agents du Nord et de l'Est, à remplir promptement et à aussi bas prix que les fabricants, toute espèce de machines, instruments aratoires, &c, qui ne se trouveraient pas en magasin.

Le grand changement qui s'est opéré dans notre système de travail, exige un changement dans les instruments en usage; aussi avons-nous pris les mesures nécessaires pour offrir, à des prix qui permettront de les acheter.

MACHINES ECONOMIQUES

les mieux conditionnées pour l'agriculture et les manufactures. Nous avons également les chaudières à sucre, de

LEEDS & CO.,

les Appareils, les Vis, &c. de NEWELL, et ferons des cent six, six mêmes prix qu'eux, pour toute espèce de travaux exécutés à notre établissement.

Rue Gravier, No. 73,

2 déc—1m NOUVELLE-ORLEANS.

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO. BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue du Camp, No 54, courtiers de change étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des remises, tirent sur Merchant's National Bank, de New York, et sur la banque d'Angleterre. 13 oct—3m

Vin de Champagne,

Attendu par Barque PRISCILLA.

50 caisses CHAMPAGNE Carte Blanche, quarts,

25 do do do pintes,

50 do do Dry Verzenay quarts,

25 do do do pintes,

A vendre par les Agents

PAUL ADOUE & CO,

17 nov—1m 20, rue Toulouse.

T. L. CUNNINGHAM & Co. ROBERT MOORE & SON Nlle-Orléans, (Lne) Cincinnati (Ohio)

L. T. Cunningham & Co.,

166....GRAVIER ET 17....UNION,

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chemins de fer et steamers, Dépôt de scies, charrues, moulins à mais, &c. Fournitures de locomotives et de machines pour bateaux. 24 oct—3m

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par

H. LEGENDRE, agent,

142 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 20 août—6m

Chimie pratique et analytique.

LE Laboratoire du Département de Médecine de l'Université de l'Etat de la Louisiane sera ouvert, à partir du 15 NOVEMBRE, pour les leçons particulières de Chimie pratique et analytique.—Des essais et des analyses de métaux, charbons, eaux minérales, sols, produits, etc. seront faits avec application de la chimie aux arts.—S'adresser au concierge, à l'Université, rue de la Commune, entre les rues Baronne et Philippa. 15n—1m

TRES BAS PRIX.

GARNITURES de Robes, en perles, de tout genre; BOUTONS-CAMEE et BOUTONS EN PERLE, de toutes grandeurs; DENTELLES et CLUNY, 1ère qualité; MERCERIE, CEINTURES et AGRAFES. PARFUMERIE étrangère, Eau de Cologne de J. M. Farina, Articles de Bureau français et américains.

16 nov—1m MYER PHINEAS, 76, rue du Canal.

Grocerie! Grocerie!

GROCERIES A vendre, pour cause de départ, une jolie grocerie bien achalandée, ayant un faible stock, située rue Ursulines, No 17, près le marché aux légumes.

S'adresser sur les lieux. 27 nov—1m

JOHN RAWLE..........ROBT. C. MOTT

MOTT & RAWLE,

Marchands en Groceries, Vins, Liqueurs, Thés, &c., de choix,

RUE DU CANAL, No 159,

2 déc—1m

Charles Bienvenu, avocat,

RUE ROYALE, No 86.

M. CHARLES BIENVENU annonce à ses clients et au public qu'il a repris sa profession d'avocat et qu'il est prêt à se charger des affaires qu'on voudra bien lui confier. 24 nov—1m

NOUS sommes prêts à faire des avances libérales sur le coton, le tabac, le bois de charpente et les fournitures navales consignés à nos amis,

MM. FRED HUTH & Co, Liverpool,

" ARCH'D EDMISTON & Co, Liverpool,

" EDMISTON & MITCHELL, Glasgow,

" C. MALCHERS & Co, Brême.

MERRITT, DUNHAM, McKINNELL & Co,

16nov—1 m Rue Carondelet, No 47.

Sabots-Souliers.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Queen of the West, de Bordeaux, un grand assortiment de sabots-souliers, de fantaisie, guêtrés en cuir verni et en drap, en cuir verni et en gras, qu'il vendra au prix réduit.

—Aussi—

De bon vin rouge pour famille, à son magasin de grocerie No 236 rue Poydras, entre Dryades et Remparts.

20 nov—1m EUGENE DUCOS.

Chaussures pour Dames,

No. 23 rue Bourbon, coin Douane.

MADAME ROY, de retour de Paris, [illegible] ses clientes à venir examiner un [illegible] stock de chaussures françaises en tous genres. Son nouveau magasin est situé à l'encoignure des rues Bourbon et Douane, [illegible] fabriquer sur commande.

24 nov—1m

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison SMITH & [illegible], pour le commerce de charbon.

JOHN E. SMITH.

J. MILTON RELF.

Bureau [illegible] rues Carondelet et Gravier.

AVIS D'ELECTION.

Pour Représentant à la Législature d'Etat, à l'effet de remplir les vacances qui ont eu lieu dans les Cinquième, Septième, Huitième Neuvième et Dixième Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans.

EN conformité d'un writ d'élection daté du cinq de décembre 1866, et à moi adressé par son Excellence J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés des Cinquième, Septième, Huitième Neuvième et Dixième Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans, comprenant les Dixième Onzième, Douzième, Quatorzième, Quinzième, Dix-septième, Dix huitième, Dix-neuvième, Vingtième, Vingt-et-unième, Vingt-deuxième et Vingt-troisième arrondissements d'élection en la ville de la Nouvelle Orléans, sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI, vingtième jour de décembre mil huit cent soixante six, de Représentants à l'Assemblée Générale de l'Etat des Districts Représentatifs ci-dessus.

Un Représentant du Cinquième District Représentatif, à l'effet de remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'Hon. L. E. Lemarié.

Un Représentant du Septième District Représentatif, à l'effet de remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'Honorable Joseph Solomon.

Deux Représentants du Huitième District Représentatif, à l'effet de remplir les vacances occasionnées par le décès des hon S. P. DeLabarre et J. Deamore.

Un Représentant du Neuvième District Représentatif, à l'effet de remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. Jules Fuida.

Un Représentant du Dixième District Représentatif, à l'effet de remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. Henry Bezel Jr.

Les Polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection des dits Districts Représentatifs, depuis huit heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., le jour susdit vingtième de décembre mil huit cent soixante six, afin de recevoir les votes des Electeurs qualifiés des dits Districts Représentatifs, sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par les autorités désignées par la loi.

L'élection devra être conduite et les retours en triplicata, devront être envoyés au soussigné chargé de les transmettre conformément à la loi.

HARRY T. HAYS,

10 déc Shérif de la Paroisse d'Orléans

Agences! Agences!

CHATEAU GISCOURS

G. PESCATORE.

J. H. WUSTENBERG, BORDEAUX

CARTE BLANCHE.

RUINARD PERE & FILS, RHEIMS,

Les soussignés ayant été nommés seuls agents pour les Etats-Unis, de J. H. Wustenberg, de Bordeaux, et de Ruinart Père & Fils, de Rheims, pour la Louisiane, annoncent au public qu'ils attendent du Havre, par le navire "SORRENTO,"

200 caisses CARTE BLANCHE et VERZENAY en grandes et demi bouteilles.

Et de Bordeaux par le "FELIX"

400 caisses CHATEAU GISCOURS, G. Pescatore,

200 do do DESMIRAIL & MARGAUX,

50 do do YQUEM.

Reçu par le "SQUAUDS," de Liverpool,

200 casks STRONG ALE, pints,

25 do do do quarts,

25 do PORTER pints,

15 do do quarts,

de la marque de Wm. Younger & Co., Edinburgh.

BRULATOUR & CO.,

16 nov—1m No. 12 Rue Conti.

VENTES JUDICIAIRES.

Geo. D. Pritchell vs. Wm G. Coyle.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,762—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de décembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-huit de décembre 1866, à midi, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un chantier de bois et de charbon situé rue des Magasins entre celles Washington et Dixieme dans le Quatrième District de cette ville.

Aussi—cinq mulets, cinq charrettes et leur harnais.

Renseignements dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

13 déc [illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE des MARCHANDS vs FREDERIC EMILE SHANCE

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 18,604—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quatorze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ainsi qu'il suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] et compris entre les rues Douane, Marais, St Philippe et Tonti. Le dit terrain mesure [illegible] de face [illegible] Marais sur une profondeur de cent [illegible] conformément à un plan dressé par H. P. [illegible] du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur comme suit: [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

13 déc—27 31—7, 14 janv Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HENRY H. PARKER vs JOHN SANDROCK & al

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,155—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI quatre de Décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur J. H. Sandrock en un certain terrain [illegible] de Quatre Cents piastres [illegible] qu'au 11 avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

13 déc—17, 19, 21, 24 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WM GOGREVE vs. JOHN WINDHORST.

COUR du Deuxième District Judiciaire. Paroisse de Jefferson, No 2,724—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour [illegible] en la Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quatorze de janvier 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette MATILDA, ensemble avec ses agrès, apparaux, meubles &c, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, rive droite, vis-à-vis de la ville d'Algers.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

13déc—18, 22, 31—7, 14 jan. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame C. M. CONNOR et la Dame A. L. BRASHEAR vs JOHN C. MARSH et als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,353.

"Foundrymen's Cooperative Association" en liquidation.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,799—En vertu de deux ordres de vente rendus les 4 et 6 de décembre 1866 et à moi adressés respectivement par les susdites Cours de District, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le MARDI dix-huit de décembre 1866, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

1o—Le contenu d'une fonderie, consistant en matériel, machines, outils et fournitures diverses, s'y trouvant, située au No 266 rue de la Levée, entre celles Bourbon et Louisa (aujourd'hui Co [illegible]) dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et au bureau [illegible]

2o—Deux hangards érigés sur les dits lieux.

3o—Le terme restant du bail des dits lieux commençant au 25 d'octobre 1865 pour et durant l'espace de cinq années, et finissant au 25 d'octobre 1870, à raison de soixante piastres ($60) par mois, payables par quartier et d'avance, en billets, souscrits par John C. Marsh et Preston W. Eyre. Le dit bail a été transféré à la dite Association (Foundrymen's Cooperative Association) d'après son acte d'achat du 12 avril A. D. 1866.

Saisis provisoirement dans la susdite affaire de la dame C. M. Connor et la dame A. L. Brashear.

Conditions—Pour le contenu de la Fonderie, effets mobiliers, &c, et les hangards, comptant au moment de l'adjudication, et pour le bail l'acquéreur paiera au comptant le montant des bill [illegible] pour le dit bail et paiera également au comptant toute somme en souffrance ou due au prix d'adjudication du dit bail. L'acquéreur fournira et souscrira ses billets négociables avec sécurité bonne et solvable pour le terme à courir du dit bail, à raison de soixante piastres par mois payables par quartier et d'avance et sera substitué à tous les droits, titres, &c des vendeurs, durant le terme restant du dit bail.

HARRY T. HAYS,

8 déc—19, 13, 15, 18 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JAMES P. FRERET vs. ALFRED H. HOPKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans, No 20,376—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, dix-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain désigné par le No Cinq dans l'îlet No cinquante cinq, suivant plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer de l'ancienne municipalité No 2, daté du 16 mai 1849 et déposé pour recours en l'étude de David L. McCay, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-sept pieds de face à la rue St Pierre, vingt-sept pieds cinq lignes de largeur derrière sur cent cinq pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur [illegible] limitrophe au No Six.

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Hagan et de George G. D. Lafayette, suivant acte au rapport du dit notaire D. McCay, en date du ler juin 1849.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 nov—17, 26 nov—4, 13, 19 déc

Abner B. Charpentier et Alphonse Tertrou vs leurs créanciers et les créanciers de Lobit et Charpentier.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 20,625—En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 de décembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-quatre de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication des collatéraux dont description suit—

1o—Un billet de Miles Taylor à l'ordre de et endossé par Célestin Dalferes de la somme de six mille quatre vingt-treize piastres ($6,093), daté du 17 mars 1862, payable au 1er janvier 1863 au comptoir de Lobit, Charpentier et Co avec intérêt au taux de huit pour cent l'an après échéance.

2o—Un billet d'Edouard Vives à l'ordre de et endossé par Octave Vives de la somme de quatre mille trois cent trente trois piastres et trente trois cents ($4,333 33) échu le 30/13 d'avril 1863.

Les dits billets sont tenus par la banque d'Amérique comme sûreté collatérale d'un billet dont elle est porteur contre la raison Lobit, Charpentier et Co. de la somme de huit mille piastres ($8,000) daté du 27 de novembre 1862, payable à l'ordre de la dite banque, à huit mois de date et portant intérêt après échéance au taux de huit pour cent l'an.

Cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

12 déc—15 19 21 24 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. M. ORIOL vs SES CREANCIERS

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,259—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 décembre 1866, et à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI [illegible] de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette C. W. CHAPIN, ensemble avec ses agrès, apparaux, meubles &c, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue Montégut, Troisième District de cette ville.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite société sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, conformément à la loi.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du gardiennage, s'élevant ensemble à la somme de $300 ou environ.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 déc—15, 20, 24, 28

124......CHARTRES......124

M. PERL G. L. KOUNS BEN B. KOUNS

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.

124—RUE DE CHARTRES—124

NOUVELLE-ORLEANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains. Parfumerie et articles de toilette, Brosses, Peignes, article de fantaisie &c. &c.

Les prescriptions sont préparées avec soin et les drogues employées sont pures. [illegible]

Un escompte libéral est fait au commerce. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande Vente, sans Réserve,

DE

670 Lots d'Habillements fins et de saison,

230 doux Chapeaux français, fins,

ET

100 doux Sacs de chemins de fer et sacs de voyage.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZEINGLER encanteur.

Bureau, rue de Chartres No 33.

JEUDI, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 33 de la rue de Chartres—

830 lots d'habillements fins de saison, le plus bel assortiment de la saison, comprenant [illegible] de drap noir [illegible] et soie, cravates, pantalons [illegible] toute laine, et un assortiment général d'habillements fins de saison.

—ET—

250 douzaines chapeaux français fins.

—ET—

100 douzaines sacs de chemin de fer et de voyage.

—EGALEMENT—

500 lots de lingerie de messieurs

LE TOUT sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente 13 déc

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles.......Meubles.......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 13 décembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 17 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus en marbre, tables à rallonges, tapis de velours et Bruxelles, glaces françaises, matelas en crin, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le tout provenant de plusieurs maisons bourgeoises, etc.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. 12 d

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encan.

IL sera vendu jeudi, 13 décembre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Inner, rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés,

do do de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, &c. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 12 dec

Beaux Meubles, comprenant meubles de salon et de chambre à coucher, en acajou et en noyer, glaces françaises, &c., &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu VENDREDI [illegible]

Tout le contenu de [illegible]

Beaux meubles de salon et de chambre à coucher [illegible]

Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats Unis 1déc

Succession de Peter James Carney—No. 26,[illegible]

—Terrain amélioré et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible]

UN TERRAIN situé dans le Premier District [illegible]

Le plan est exposé à la Bourse.

L'acte de vente avec [illegible] devant Wm Shannon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 2nov—lt

Grande Vente à l'Encan.

Pour cause de départ.

JEUDI, le 20 décembre 1866, à onze heures du matin, sur les lieux, par l'encanteur de la paroisse Plaquemines—

[illegible]

PAR DREYFOUS

6 déc—20 No 10 Vieille-Levée [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Description de la propriété d'après le transport judiciaire, savoir:

QUATRE TERRAINS situés dans le Premier District [illegible]

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen d'un partage entre la succession de George Ross, suivant acte au rapport de Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du huit décembre 1849.

Témoin l'honorable E. T. Fellowes, juge de la dite Cour, ce 1er jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante six, et la quatre-vingt-onzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON,

13 déc—4 fen 30 j Député Greffier.

Succession de LEON BLOCK—No 2,351.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—Attendu que Mme veuve Léon Block a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Léon Block décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

13 déc—18 22 Greffier.

Succession de Shapley R. Philips—No 27,483.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pourquoi quelles le compte présenté par [illegible] de la dite succession, ne serait pas homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE,

5 déc—5, 11, 13 Greffier.

Succession de Washington Tams — No 26311.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Washington Tams, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

4 déc—4, 9, 13 Greffier.

Succession de Martin Piontkorke—No 27,275.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] de la dite succession, ne serait pas homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et décharge de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

5 déc—5, 10, 15 Greffier.

Succession de PETER HOLMES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Helen Holmes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Peter Holmes, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE,

8 déc—8, 10, 16 déc. Greffier.

Succession de M. Waswell—No 27384.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pourquoi le compte présenté par [illegible] de la dite succession, ne serait pas homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

4 déc—4, 9, 13 Greffier.

Succession de JOHN M. BELL—No 18,2[illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu John M. Bell, qu'une assemblée de ses créanciers sera tenue pardevant T. O. Stark, notaire public de cette ville, Samedi, le 29me jour de décembre 1866, afin de délibérer sur les affaires de la succession [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 26 novembre 1866.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE, Greffier.

27 nov—déc 4, 12, 20, 28

J. A. BLAFFER & Co

(Successeurs de Wm. MASSEY.)

Seuls agents pour la vente du

XX DRAUGHT ALE.

Ale en baril, demi baril et bouteilles de

MASSEY, HUSTON & Co.

Ils reçoivent un nouvel approvisionnement par chaque arrivage de Philadelphie et de New York.

Les marchands, les hôtels, [illegible] et les familles sont approvisionnés sur demande [illegible]

Des conditions avantageuses pour l'achat sont offertes aux personnes [illegible]

La maison [illegible] remplira promptement.

[illegible]

Nos. 26, 28 et 30 de la rue Bienville.

[illegible]

No 52 de la rue Nouvelle-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED BOULIGNY.

UNE BELLE HABITATION

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,

Bureau No 20, rue Carondelet

IL sera vendu, à l'encan, jeudi, le 17 janvier 1867 à la Bourse des Négociants [illegible]

[illegible]

Deux Grandes Ecuries pour Vaches,

21 Terrains dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, St-Julien et St-Jean.

Par ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Rue Carondelet, No 20.

[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de Mme Veuve E. H. Gower.

No. 27,499.

Meubles en acajou et en noyer noir, Miroirs, Piano, Tapis, Sofas, Fourneau de cuisine, &c., à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

GARDNER SMITH encanteur,

Bureau No [illegible] Camp No [illegible]

[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

GARDNER SMITH, encanteur,

[illegible]

Succession de Geo. C. BROWER—No 26,22[illegible]

Lampes de Sucrerie, Meubles de Bureau &c

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

GARDNER SMITH encanteur

[illegible]

PAR S. GUINAULT

VENTE POSITIVE.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

GROCERIES

[illegible]

Succession de VIRGINIE [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Vente pour cause de départ, une belle propriété à étages rue St P[illegible] No 2[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Maison haute encoignure Lafarge et Villeré.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Vente positive pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Acte de vente par devant A. Dreyfous, notaire public.

PAR D. E. MORPHY.

Cordes! Cordes! Cordes!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] à 11 heures [illegible]

100 rouleaux de cordes [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 déc

Verrerie et Porcelaine de Bohême et de Dresde—la plus grande et la plus riche collection qui ait jamais été offerte dans cette ville.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 12 déc

Vins de Champagne.

LES Soussignés sont les seuls Agents à la Louisiane pour la vente des VINS DE CHAMPAGNE de la maison [illegible] Carte Blanche [illegible] à des conditions favorables.

PAUL ADOUE & CO.

17 nov—1m

A Vendre.

L A belle et spacieuse [illegible]

Pour plus ample information s'adresser à [illegible]

JOHN [illegible]

9 déc

BON MARCHE! BON MARCHE! AU BROWN STORE.

Rue Marais, entre St-Pierre et Orléans.

LE soussigné [illegible]

ANDRE CADRON

Brown Store, Rue Marais entre St-Pierre et Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente sans réserve.

300 caisses bottes, souliers, brodequins et chapeaux.

—AUSSI—

Habillements d'hiver, articles de toilette, couvertures blanches et grises.

Par GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 69 Chartres.

VENDREDI 14 [illegible] à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve—

[illegible] Habillements d'hiver, articles de toilette, couvertures blanches et grises.

—AUSSI—

A 11 heures—

75 caisses Chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

225 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Conditions à la vente 13déc

PAR VINCENT & CO.

Satinets, Draps, Casimirs,

Coton blanc et coton écru, Nubias, Couvertures, Flanelles, Châles.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu jeudi 13 du courant à 10 heures, dans la salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres,

[illegible]

Grande vente d'excellents Habillements pour jeunes garçons et jeunes gens—expressément pour le commerce de la ville.

HABILLEMENTS ANGLAIS,

—EGALEMENT—

Caisses Habillements d'armée.

PAR VINCENT & CO.,

Wm P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 14 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres—

[illegible]

—Egalement—

[illegible] contenant 1500 pistolets d'artillerie et de cavalerie.

—Egalement—

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Marchandises Sèches, Bottes, Souliers, Bas de laine, [illegible], Fourchettes, &c.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

[illegible]

PAR O. VALETON.

Jouets! Jouets! Jouets!

Articles [illegible] articles de fantaisie, vitrières [illegible] vente pour clore un stock.

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

Kirschwaser. Kirschwaser.

PAR O. VALETON, Encanteur.

[illegible]

MULETS! MULETS!

PAR O. VALETON, Encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Avis important aux Acheteurs.

Un terrain [illegible] rue Chippewa, entre la Louisiana Avenue et la rue Delachaise.—Vente à longs termes.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs.

Bureau—Passage de la Bourse, No 17.

[illegible]

Propriété de prix dans la rue St-Louis, entre les rues Chartres et Vieille-Levée, magasin [illegible] beaucoup de logement au dessus [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs

Bureau Passage de la Bourse, No 17

[illegible]

Belle maison en bois, à étage, à deux corps de logis, formant l'angle sud-ouest des rues Bacchus et Thalie.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau, No 17, Exchange Place

[illegible]

LEON VON ZINKEN,

ENCANTEUR ET AGENT GENERAL,

Bureau, rue Gravier, 166.

Se charge de la vente de meubles, de cargaisons, de coton et de toute espèce de marchandises au dehors [illegible]

14 nov—1m

HENRY WENGER,

No. 9, rue Bourbon, près Canal,

EST heureux de pouvoir annoncer à ses amis, à ses clients et au public [illegible] M. OLIVEIRA [illegible] M. CHARLES MAYER [illegible] CONCERT [illegible] Bourbon [illegible] les meilleurs vins et liqueurs, etc.

6 déc

AVIS.

LES personnes qui désirent retenir de tables ou des étaux dans la nouvelle extension du marché Poydras [illegible]

JAMES MOHAN

[illegible]

AVIS.

Banque de Cité (City Bank) de la Nouvelle-Orléans.

J'AI vendu mon intérêt dans cette Banque à MM. RAY, GIVEN & Co, et j'ai cessé de diriger l'institution.

Nouvelle-Orléans, 6 décembre. W. S. MOUNT.

Les affaires de la BANQUE DE CITE (City Bank) DE LA NOUVELLE-ORLEANS se feront à partir de cette date [illegible] RICHARD [illegible]

RAY, GIVEN & Co., Nouvelle Orléans

GIVEN, [illegible] & Co, New York.

Nouvelle-Orléans [illegible] 6 déc—au ler jan

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVEE No 42.

L'ouverture du nouveau stock de saison [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.

O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 13 décembre il sera vendu à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, [illegible] reçus par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente.

L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur cette vente. 12 déc

Vente avec catalogues de Cognac, Champagne, Kirsch, Marasquin, Anisette, Liqueurs assorties, Conserves, Moutarde, Chocolat, Vins de table, et de dessert.

Par E. ROGER & CO.

O. DEJAN, Encanteur.

VENDREDI 14 décembre il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

60 huitièmes vieux Cognac, 22 gallons chaque,

10 quarts do do do

50 caisses Champagne grandes et demi-bouteilles,

25 do Kirsch

25 do Marasquin,

50 paniers Anisette,

150 caisses Chartreuse,

250 do Liqueurs assorties,

500 do Moutarde et conserves divers,

5 do Chocolat,

—AUSSI—

300 caisses Vins fins de table et Vins de dessert.

Le tout d'importation directe.

L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente qui sera positive et sans réserve

Conditions à la vente. 11 déc

Sherry, Porto, Savon de Castille, Huile Plagniol et Petits-Pois

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur.

VENDREDI, 14 décembre, il sera vendu à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

75 quarts Sherry Paul Emile Thomas,

30 huitièmes do do do

10 quarts do do do

10 huitièmes do do do

30 quarts Porto do do

10 huitièmes do do do

250 caisses Savon Castille Amande,

200 paniers Huile Plagniol 22 oz

50 do do do

50 caisses Petits Pois Bruyard,

Conditions à la vente. 11 déc

PAR G. DE FERIET

Vente positive pour clore un intérêt.

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue du Canal, bien entourés. Terrains dans les rues Douane Miro et Tonti.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, No 6 rue Royale,

SAMEDI 15 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

1o—Trois terrains situés [illegible]

2o—Vingt-un terrains [illegible]

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Belle Résidence de famille, No 425, rue St-Claude, à deux pas de la rue Esplanade. Maison à deux étages, Nos 224, 224 et 226, rue Dumaine, et Magasin en briques, à trois étages et demi, Passage de la Bourse.

Vente positive et sans aucune réserve.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

SAMEDI, 15 décembre 1866 [illegible]

[illegible]

PAR NELLIGAN & NASH

Cadeaux de Noël et du Premier de l'An, au magasin d'encan du "Croissant," rue Carondelet, No 74

PAR NELLIGAN & NASH.

J. NELLIGAN, encanteur.

Grande vente de statues et statuettes [illegible] en marbre d'Italie [illegible] par Signor G. B. Pandolfi [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

SUCCESSION DE FLORA BURDELL.

No 27,380.

Les meubles, les installations, &c., &c., des maisons Nos 277, 279 et 281 de la rue de la Douane.

Vente à l'encan, en bloc.

PAR NELLIGAN & NASH.

J. NELLIGAN, encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No. 4, à deux portes de la rue Perdido.

IL sera vendu, à l'encan, mardi 18 décembre à 11 heures du matin [illegible]

[illegible]

—EGALEMENT—

4 chaises de salle à manger neuves,

12 chaises à siège et rotin, neuves,

6 tapis neufs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 déc

DEBALLAGE! DEBALLAGE!

C. JAUBERT & CO.,

20........RUE DE CHARTRES........20

WHOLESALE DRY GOODS.

FONT appel aux marchands de la ville et de la campagne sur l'immense stock si varié de marchandises étrangères et du pays qu'ils reçoivent dans ce moment et qu'ils offrent à des prix qui défient toute concurrence.

CONFISERIE et PATISSEIER.

PRIX REDUITS!

M. JANE,

Confiseur et Pâtissier, rue Gravier, angle Remparts.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de faire le plus beau et le plus grand assortiment de fruits cristallisés, et qu'il les offrira à ses prix à 35 pour cent au-dessous de tout autre maison de détail pour UN ESCOMPTE LIBERAL SELON LA QUANTITE ACHETEE.

On trouvera toujours à son magasin l'assortiment le plus frais et le plus complet des articles suivants:

BONBONS ASSORTIS.

DIX QUALITES DE FRUITS CRISTALISES ET GLACES,

AMANDES DE PARIS

PRALINES GRILLEES

CHOCOLAT A LA CREME, NOISETTE, PRALINE, [illegible]

PATES DE POMMES, FRAISES, ANANAS GELEES DE TOUS FRUITS

BOITES ET CARTONNAGES DE PARIS,

CHOIX DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, &c.

VINS FINS ET DE LIQUEURS RARES.

Un assortiment général de DULCE.

Souvenez vous en!

J. JANE,

Angle Gravier et Remparts.

IMPORTATION DIRECTE.

[illegible]